

COMPTE RENDU DU CDAS DU 5 DECEMBRE 2013

Le 5 décembre 2013 s'est tenu le Conseil départemental de l'action sociale (CDAS). Les points suivants ont été abordés.

Budget d'initiative locale 2013

Tous les crédits alloués au titre de l'année 2013 ont été utilisés, le solde n'étant que de 30 €.

En raison d'un nombre d'inscriptions insuffisant, la journée de visite des mines d'Arras a été annulée. Trois autres sorties ont été proposées aux agents avec l'accord des organisations syndicales :

- « Paris culinaire » avec 90 inscriptions
- « Paris criminel » avec 60 inscriptions
- Comédie musicale au César Palace qui a comptabilisé 45 inscriptions.

L'arbre de Noël qui proposait une sortie au cirque Phénix pour le spectacle « L'empereur de Jade » a rencontré un grand succès.

La direction nous a fait savoir qu'un budget complémentaire sera attribué au département en 2014. Il s'agit des chèques emploi-service pour la garde d'enfants (hors domicile) entre 7 et 12 ans.

Compte rendu de l'enquête sur la restauration

La direction a rappelé que le budget alloué à la restauration est important : 65 millions d'euros au niveau national en 2013 dont 31 millions d'euros pour la restauration collective et 33 millions d'euros pour les titres restaurant.

Concernant les deux restaurants financiers dans le département, Montrouge et Sceaux, la délégation va prendre une part plus importante dans le suivi de leurs comptabilités. A l'heure actuelle, il s'agit d'associations à but non lucratif qui gèrent ces deux restaurants, basées sur le bénévolat. Leur comptabilité qui n'est pas informatisée doit être auditée par un inspecteur principal.

Le problème du renouvellement des prestataires se pose puisque la gestion de ces restaurants est basée sur le volontariat. Et afin « d'aider » ces associations, la direction nous a informés que des formations seraient mises en place par le secrétariat général pour des membres de la délégation de l'action sociale.

La direction souhaite par là rationaliser les associations de gestion car d'après elle notre pays connaissant un problème de finances publiques, il n'est pas indécent de mutualiser. Dans certains départements, une association unique de gestion des restaurants administratifs a été mise en place. Cela permet de faire des économies d'échelle notamment par le biais des commandes alimentaires.

La CGT a voulu savoir si ces économies seraient répercutées sur le prix des repas mais apparemment les agents n'en verront pas la couleur puisqu'elles ne serviront qu'à faire face à l'augmentation du prix des denrées et des charges salariales. De plus notre délégation s'est inquiétée des conséquences sur la qualité des produits : ne risque-t-on pas de servir des aliments de moins bonne qualité ? La direction a répondu que la qualité des produits ne sera pas diminuée par ces économies. Qui peut le croire ? En outre, la concentration des associations ne peut qu'éloigner la gestion des restaurants des usagers. La CGT y est opposée. C'est le principe de la restauration finances qui est une nouvelle fois affaibli.

Prix des repas

La direction nous a informés que le montant de l'harmonisation tarifaire (prix moyen du repas type devant rester à la charge de l'agent) passait de 4,97 € à 5,10 € au 1^{er} janvier 2014. Dans le même temps la subvention de l'administration passait de 1,20 € à 1,21 €.

Pour la CGT cette augmentation ridicule d'un centime d'euro par repas de la subvention est inadmissible ! De fait la hausse du prix des repas qui tient compte de l'augmentation de la TVA au 1^{er} janvier 2014 sera totalement à la charge des agents. C'est un très mauvais signal qui ne présage rien de bon et cela marque un mépris total pour la santé des agents. D'ailleurs la CGT présume que cette enquête est articulée avec une volonté politique de réduire le nombre d'associations de gestion des restaurants administratifs et par là même entamer des fermetures de restaurants. Avec ces nouvelles augmentations de tarifs, comment les

agents vont-ils pouvoir continuer à déjeuner dans les restaurants administratifs ? Alors qu'un budget repas mensuel pour un agent atteindra 80 € voire 100 € par mois !

De plus, la CGT a voulu avoir des précisions sur la fréquence des revalorisations des subventions aux repas et sur les dates de leurs mises en œuvre. En effet, au restaurant du Tivoli, la subvention est restée identique pendant plusieurs mois alors que les tarifs avaient augmenté.

La direction nous a fait savoir qu'elle revalorise les subventions dès lors qu'elle en est informée. De plus, elle a relancé l'ensemble des restaurants du département pour connaître leur politique tarifaire au 1^{er} janvier 2014 mais seuls 3 sur les 23 ont répondu. Concernant Tivoli, elle va demander à ce que la hausse soit prise en charge temporairement par le restaurant et va faire un courrier dans ce sens.

Saint-Cloud

La CGT a réitéré la demande des agents de bénéficier de titres restaurant au site de Saint-Cloud. En cas de refus de la direction, elle a demandé à ce qu'elle justifie sa position par écrit aux agents alors que toutes les conditions sont remplies pour l'octroi de titres restaurant sur ce site.

Enquête logement

L'enquête logement sur le « parc finances » est en cours. Dès que cela sera possible toutes les informations réunies seront transmises au CDAS. A ce sujet, la direction nous a informés qu'un groupe de travail était en cours en vue de la mise en place de la nouvelle application de gestion des demandes de logements CIPLO. Celle-ci devrait permettre selon la direction un meilleur suivi des demandes et des attributions à la fois dans le parc Alpaf (7000 logements) et préfectoral (réservation de 5 % de ce parc).

Un correspondant logement sera par ailleurs désigné dans ce but.

Informations diverses

- Le livret d'accueil des nouveaux agents est mis en ligne sur le site Ulysse avec les liens pour les nouveautés.

- Concernant les accès informatiques, la CGT a alerté la direction sur le fait que plusieurs sites relatifs à des demandes de prestations sociales

sont inaccessibles sur les postes de travail notamment pour les chèques vacances ou de tickets CESU. Les agents doivent alors remplir les différents formulaires en ligne à leur domicile. La direction va étudier cette question afin de retransmettre au centre informatique de Rennes une liste de sites à débloquent.

- EPAF : les agents devront faire leurs demandes directement à Paris et ne devront plus passer par la délégation de l'action sociale. A partir de 2014, toutes les inscriptions devront être faites en ligne.

- ALPAF : la délégation de l'action sociale a fait remarquer que les différents prêts et aides étaient mal connus des agents, c'est pourquoi une formation auprès de ses membres est prévue afin de mieux renseigner toutes les demandes.

- Baisse des crédits de l'action sociale interministérielle : la CGT a dénoncé la baisse prévue au budget 2014 de 20 millions d'euros. La direction n'a pas connaissance de cette baisse mais nous a confirmé que les dotations au département étaient stabilisées. Pour la CGT il s'agit néanmoins d'une baisse puisque la dotation reste « stable » en euros constants et ne tient pas compte l'inflation.

- De plus, la CGT a rappelé que les agents de l'ASN (Agence pour la Sécurité Nucléaire) étaient intégrés dans le budget du CDAS et a demandé si les crédits qui leur étaient auparavant alloués allaient suivre. La direction a répondu positivement, elle va récupérer en 2014 une « partie de ces crédits ».

- Centralisation de l'action sociale : la CGT a voulu connaître les conséquences sur l'action sociale départementale du projet de centralisation. La direction nous a répondu qu'une note avait été envoyée aux délégués à ce sujet et qu'il 'était question de rapprocher les délégations des services. Sont concernées les 20 délégations locataires dans le parc privé au niveau national. Une réflexion est en cours pour la délégation des Hauts-de-Seine qui est dans ce cas. Elle a affirmé que les effectifs ne seraient pas affectés par ces regroupements.

La délégation CGT au CDAS : Anne Giraudon, Brigitte Sassou-Messan, Pierre-Jean Berthoumieu, Kevin Parmentier, François Risacher.

**Pour défendre vos droits, gagner sur les revendications,
Adhérez à la CGT**

<http://www.financespubliques.cgt.fr/92>

Adresse courriel : cgt.ddfip92@dgfip.finances.gouv.fr